Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

**Signé le 15 octobre 2026**
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026**
**Publié le 16 octobre 2026**

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECAT-013-19835/26/BM**

## ■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association du restaurant du Petit Arbois et paiement de la cotisation 2026

**177088**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le restaurant interentreprises du Technopole de l'Arbois est géré par « l'Association du Restaurant du Petit Arbois » dite ARPA. Celle-ci a été créée en décembre 1995 dans le but d'offrir aux salariés des entreprises et des laboratoires travaillant sur site un service de restauration à tarification privilégiée.

En tant que propriétaire et utilisatrice du site, La Métropole Aix-Marseille-Provence adhère à cette association depuis le 4 mai 2023.

Compte tenu des objectifs de l'association ARPA, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à cette association par délibération n°ECOR-004-13879/23/BM depuis le 4 mai 2023.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2026 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 680 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-004-13879/23/BM du Bureau de la Métropole du 4 mai 2023 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association du Restaurant du Petit Arbois ;
- Le règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence en vigueur.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1** :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association ARPA (Association du restaurant du petit Arbois) ainsi que le paiement de la cotisation 2026 d'un montant de 680 euros.

**Signé le 15 octobre 2026**
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026**
**Publié le 16 octobre 2026**

**Article 2** :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.
Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développement économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique, Relations aux Entreprises et au monde économique,
Artisanat, Commerce

Jean-Pascal GOURNES

**Signé le 15 octobre 2026**
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2026**
**Publié le 16 octobre 2026**